

Programme de formation professionnelle

Eviter la mise en responsabilité du professionnel du bâtiment

Durée (présentiel/distanciel)	4 heures
Nombre de places	0
Nombre minimum d'inscrits	1

Présentation générale :

Cette formation répond aux attentes des professionnels du bâtiment souhaitant s'informer et maîtriser sur les points de vigilance pouvant entrainer leur mise en responsabilité. A l'issue de cette formation, le professionnel du bâtiment pourra évaluer les risques de son activité et y faire face.

Objectifs :

- Identifier les règles relationnelles avec les clients et les sous-traitants
- Evaluer et Eviter les risques de contentieux
- Découvrir et appréhender les règles de base de la responsabilité construction et ses liens étroits avec les assurances dites « construction »
- Formuler et maîtriser les différentes responsabilités cohabitant ensemble
- Approcher l'intérêt et le fonctionnement des assurances obligatoires et facultatives en construction

Programme :

PARTIE 1 - LES OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL ET POINTS DE VIGILANCE

1 Les dates d'exécution des travaux

Les délais d'exécution

Le non respect des délais de chantier

La date de fin des travaux : la réception

2 Les obligations de l'entrepreneur préalables au chantier

Les études et préparations préalables à l'exécution des travaux

L'obligation de s'assurer

L'obligation d'information au client

L'affichage de chantier

L'obligation de conformité

3 Les obligations de l'entrepreneur lors de l'exécution du chantier

Les règles de l'art

La surveillance des travaux

La non immixtion du maître de l'ouvrage

La conformité des matériaux utiles à la bonne exécution des travaux...

La livraison de l'ouvrage

Le droit de l'environnement...

4 Les sous-traitants

Le statut de sous-traitant

Les garanties du sous-traitant
La responsabilité du sous-traitant
La fin du contrat de sous-traitance
La co-traitance

PARTIE 2 - LES GARANTIES ET LES RESPONSABILITÉS

1 La garantie de parfait achèvement (garantie annale)

La garantie de parfait achèvement applicable à tous les désordres signalés
Etude d'un cas particulier : La garantie spéci que de parfait achèvement : l'isolation phonique

2 La garantie décennale des constructeurs

Le dommage entraînant la garantie décennale
Les désordres couverts par la garantie décennale
Les personnes concernées par la garantie décennale des constructeurs
Présentation de nombreuses situations et illustrations des vices entraînant la responsabilité décennale

3 La garantie du bon fonctionnement (garantie biennale)

Que couvre la garantie de bon fonctionnement ?
Les éléments couverts par la garantie : les éléments d'équipement dissociables
La gravité du dommage

4 La responsabilité contractuelle des constructeurs

La responsabilité contractuelle des constructeurs avant réception des travaux
La responsabilité contractuelle après la réception

5 La responsabilité délictuelle des constructeurs

La responsabilité délictuelle des constructeurs à l'égard des tiers
La responsabilité délictuelle des constructeurs à l'égard des cocontractants au contrat de construction

Moyens pédagogiques :

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document nécessaire Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en visioconférence

Type de public :

Niveau Débutant

Tout professionnel du bâtiment, chef d'entreprise, chef de chantier, toute personne intéressée par la responsabilité de la construction...

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation

Méthodes pédagogiques :

Méthode interrogative et méthode active avec méthode de simulation

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation de positionnement des participants avant le début de formation
- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélié Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données

Détentrice de la Certification PRO - ICPF

Détentrice de la Certification Qualiopi

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 2/3 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'apprenant dispose des connaissances de bases des obligations légales du Droit de la construction pour permettre de se tourner vers un professionnel du droit afin d'éviter une mise en responsabilité.

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélié Joubert (« très bon et excellent ») : **87% en 2021** (100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2021** (100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)